

Demande de versement de l'indemnité à la fonction tutorale / maître d'apprentissage

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom

Poste occupé

Au sein de l'entreprise (raison sociale) :

Souhaite bénéficier de la prime à la fonction tutorale/maître d'apprentissage en valorisation du temps passé par :

Nom du tuteur/maître d'apprentissage ¹

Dans le cadre de ses fonctions de

Tuteur du contrat de professionnalisation ²

Maître d'apprentissage du contrat d'apprentissage ²

De (nom de l'alternant)

Conclu en date du

Enregistré à l'Afdas sous la référence

(indiquer le numéro de la DPC - ex CP - 0000001/CA - 0000001)

Fait à

le

Signature

¹ Le tuteur/maître d'apprentissage doit justifier d'une expérience professionnelle minimale fixée par l'article R 6223-242 du code du travail et encadrer au maximum 2 alternants / apprentis (pour les contrats d'apprentissage l'encadrement d'un redoublant est autorisé en plus des deux apprentis -article R 6223-6).

En sélectionnant le tuteur/maître d'apprentissage, l'employeur atteste que celui-ci répond bien à l'ensemble de ces critères.

Le changement de tuteur maître d'apprentissage en cours de contrat implique de conclure un avenant au contrat initial.

Pour les contrats d'apprentissage, cet avenant n'est pas nécessaire si le contrat initial a prévu un second maître d'apprentissage composant une équipe tutorale.

² Cocher la case correspondante.